

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 575 428

②1 N° d'enregistrement national :

84 20076

⑤1 Int Cl⁴ : B 60 R 13/06.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28 décembre 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 27 du 4 juillet 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société anonyme dite : STANDARD
PRODUCTS. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Pierre Opman.

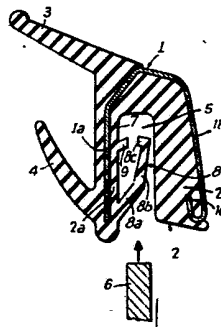
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

⑤4 Dispositif de garniture disposé à la périphérie d'une glace notamment pour portière de véhicule.

⑤7 Dispositif de garniture disposé à la périphérie d'une glace
notamment pour portière de véhicule et constitué d'une arma-
ture métallique en forme de U sur laquelle on procède à la
coextrusion d'un profilé en élastomère. Une partie 1b de
l'armature métallique 1 est apparente extérieurement pour
constituer un élément décoratif.

L'invention est utilisée pour les garnitures de glaces de
véhicules.



FR 2 575 428 - A1

D

Dispositif de garniture disposé à la périphérie d'une glace notamment pour portière de véhicule.

La présente invention a pour objet un dispositif de garniture disposé à la périphérie d'une glace notamment pour portière de véhicule.

Suivant l'une des tendances actuelles de l'évolution des carrosseries automobiles, on procède à la suppression des profilés en U pour l'assemblage autour des baies de portes latérales.

Il s'ensuit une diminution de la hauteur des bords d'accrochage des organes de garniture connus sous le nom de "coulisses" et de "lécheurs". De plus, les fonds de coulisses n'ont plus d'appui.

La nécessité d'assurer un maintien suffisant de ces organes de garniture sur les bords d'accrochage réduits nécessite l'utilisation d'un dispositif à armature rigide en forme de U.

Ce produit permet, d'une part, d'obtenir un fort accrochage sur un bord de faible hauteur et, d'autre part, il permet si nécessaire d'avoir une solution de continuité entre les "lécheurs" et les "coulissés" en utilisant le même profil apparent.

Du fait que le fond de la coulisse devient superflu en raison de la suppression de l'appui, on utilise deux profilés dont l'un est extérieur et l'autre intérieur et qui sont montés séparément sur le véhicule ; lesdits profilés étant indépendants il peuvent présenter des sections différentes.

Ce profilé est constitué d'une âme métallique en forme de U sur laquelle un élastomère est coextrudé en fabrication continue.

Le profil ainsi obtenu étant rigide, il est adapté à la forme de l'organe de support sur lequel il est destiné à être monté. Ce procédé permet d'obtenir des éléments de garniture qui sont prêts à être montés et présentent une grande précision géométrique, sans variations possibles de forme ni de longueur, le produit étant insensible aux variations de température.

Le profilé de garniture mentionné ci-dessus permet un montage plus facile et plus rapide sur les véhicules que les coulisses souples traditionnelles. En effet, il n'est plus nécessaire

d'engager simultanément les deux ailes de recouvrement extérieure et intérieure.

Dans l'éventualité d'un montage de coulisses par un moyen automatique, cet organe de garniture, de par sa rigidité, est mieux adapté que les coulisses souples qui posent un problème de manipulation et de mise en place.

Toutefois dans ces dispositifs de garniture connus, on est dans l'obligation de rapporter sur le profilé en élastomère une bande métallique qui est apparente afin d'obtenir un effet décoratif.

Ce procédé présente néanmoins de nombreux inconvénients tant en ce qui concerne le montage de la bande métallique apparente que sa tenue ultérieure.

Pour remédier à cet inconvénient, on utilise le dispositif suivant l'invention.

Conformément à la présente invention, on utilise un dispositif de garniture disposé à la périphérie d'une glace notamment pour portière de véhicule et constitué d'une armature métallique en forme de U sur laquelle on procède à la coextrusion d'un profilé en élastomère, caractérisé en ce qu'une partie de l'armature métallique est apparente extérieurement pour constituer un élément décoratif.

Le dispositif suivant l'invention permet la fabrication d'un ensemble prêt à monter, l'élément décoratif faisant partie intégrante du profilé.

Avec ce dispositif il est possible d'obtenir une zone apparente décorative suivant le dessin souhaité.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre de plusieurs modes de réalisation et en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- La figure 1 est une vue en coupe transversale d'un mode de réalisation du dispositif de garniture suivant l'invention dénommée "lécheur".

- La figure 2 est une vue en coupe transversale d'un autre mode de réalisation du dispositif de garniture dénommé "coulisse".

Le dispositif de garniture dénommé "lécheur" représenté à la figure 1 est constitué d'une armature métallique 1 en forme de U sur laquelle on procède à la coextrusion d'un profilé 2 en élastomère. D'un côté, le profilé en élastomère présente deux lèvres 3 et 4 qui sont dirigées vers l'intérieur de la porte et sont destinées à venir en contact avec la glace non représentée au dessin.

Le profilé en élastomère qui présente en section la forme de U délimite intérieurement une rainure 5 dans laquelle est engagé le bord 6 d'une baie de porte de véhicule automobile.

L'une des branches 2a du profilé 2 en élastomère comporte sur sa face intérieure 7 une lèvre 8 et une contre-lèvre 9 comme il a été décrit dans le brevet français 84.17024.

La lèvre 8 est solidaire de la branche 2a à proximité de l'entrée de la rainure 5 et s'étend en direction du fond de la rainure. La lèvre 8 présente avant son montage une première partie 8a légèrement inclinée vers l'intérieur de la rainure et qui est prolongée par une deuxième partie 8b plus effilée et plus inclinée s'étendant sensiblement parallèlement aux branches 2a, 2b de la bande profilée.

La deuxième partie 8b présente à son extrémité un bord recourbé 8c formant un crochet susceptible de venir s'engager sur l'extrémité de la contre-lèvre 9.

Lorsqu'on engage le bord 6 de l'élément de carrosserie en direction de la rainure 5, celui-ci rencontre tout d'abord la partie 8b de la lèvre 8 qu'il comprime contre la contre-lèvre 9.

Si on exerce une traction sur le bord 6 de l'élément ou inversement sur le profilé 2, le bord recourbé 8c de la lèvre 8 vient s'arc-bouter sur la contre-lèvre 9 et se trouve ainsi en position de verrouillage.

L'armature métallique 1 en forme de U, qui peut être réalisée en acier inoxydable ou en aluminium, entoure la rainure de fixation 5 et présente une aile 1a qui est noyée dans l'une des branches 2a du profilé 2 en élastomère, alors que l'autre aile 1b entoure l'autre branche 2b du profilé à l'extérieur de celle-ci, afin que ladite aile de l'armature soit apparente extérieurement.

La partie apparente de l'armature métallique 1 s'étend également sur la demi-partie supérieure du profilé 2.

L'aile apparente 1b de l'armature métallique présente à son bord d'extrémité une partie repliée 1c qui est engagée dans la matière du profilé en élastomère.

A la figure 2 on a représenté une variante de réalisation du dispositif de garniture dénommé "coulisse" dans lequel le profilé 2 en élastomère est réalisé de la même manière que dans l'exemple précédent, mais il ne comporte sur l'un de ses côtés qu'une seule lèvre 10.

Par ailleurs la lèvre 8 et la contre-lèvre 9 disposées dans la rainure 5 sont situées du côté opposé c'est-à-dire sur la branche 2b du profilé du côté de la partie apparente 1b de l'armature métallique.

Bien que le dispositif de garniture ait été décrit dans le cas d'utilisation d'une baie de véhicule, il est bien évident qu'il peut être utilisé avec tout autre type de baie notamment dans le bâtiment.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitative et l'homme de l'art pourra y apporter des modifications sans sortir pour cela du domaine de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de garniture disposé à la périphérie d'une glace notamment pour portière de véhicule et constitué d'une armature métallique en forme de U sur laquelle on procède à la coextrusion d'un profilé en élastomère, caractérisé en ce qu'une partie (1b) de l'armature métallique (1) est apparente extérieurement pour constituer un élément décoratif.

2. Dispositif comprenant une bande profilée en élastomère présentant en section la forme d'un U délimitant intérieurement une rainure dans laquelle est engagé le bord d'un élément de carrosserie de véhicule suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'armature métallique (1) en forme de U disposée autour de la rainure (5) de fixation est noyée par l'une de ses ailes (1a) dans l'une des branches (2a) du profilé en élastomère (2) alors que l'autre aile (1b) entoure ledit profilé (2) à l'extérieur de celui-ci afin que ladite aile (1b) de l'armature soit apparente extérieurement.

3. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que l'aile apparente (1b) de l'armature métallique (1) présente à son extrémité une partie repliée (1c) qui est engagée dans le profilé (2) en élastomère.

4. Dispositif suivant les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'une des branches du profilé (2) en élastomère délimitant la rainure (5) de fixation du bord (6) de l'élément de carrosserie comporte sur sa face intérieure une lèvre (8) et une contre-lèvre (9) pour le verrouillage dans la rainure (5) du bord (6) de l'élément de carrosserie.

5. Dispositif suivant les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que sur l'une des branches (2a) du profilé (2) en élastomère il est prévu au moins une lèvre (3, 4, 10) s'étendant à partir de la paroi du profilé (2) et venant en contact avec la glace.

1/1

Fig. 1

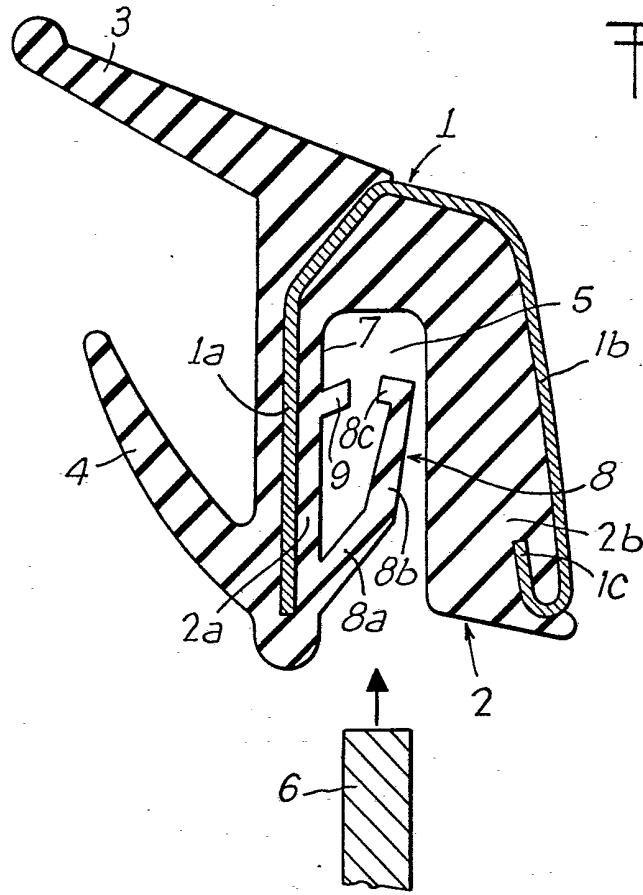


Fig. 2

